

Sur la marchandisation du sang

Je suis intervenu à plusieurs reprises sur **l'évolution du système français du sang, qui fait l'objet d'une véritable remise en cause de ses principes éthiques fondamentaux**, basés notamment sur le volontariat et le bénévolat du donneur de sang.

► Ainsi, concernant les produits dérivés du sang, j'ai interrogé Roselyne Bachelot, ministre de la santé sur **le projet « industriel » du Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)**, SA contrôlée à 100 % par l'Etat, qui possède l'exclusivité du fractionnement du plasma sanguin, permettant d'élaborer des médicaments dérivés du plasma (MDP). Selon le code de santé publique, les importations de ces MDP ne peuvent être autorisées que dans des conditions très strictes. Or, **une société privée étrangère a passé un important marché avec le ministère de la défense**, portant sur la fourniture de MDP, sans garantie que la collecte n'a pas été réalisée pour des intérêts financiers auprès de populations défavorisées et vulnérables.

La ministre a estimé dans sa réponse que ce contrat ne remettait pas en cause les valeurs éthiques et l'organisation du système français du sang... Pour assurer la sécurité d'approvisionnement du marché français en médicaments dérivés du sang, elle considère que les établissements de santé, contrôlés par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, peuvent engager une « procédure d'appel d'offres », afin de respecter la « libre concurrence » entre les laboratoires, notamment basés à l'étranger...

► J'ai posé une autre question écrite sur les **enjeux du stockage des cellules prélevées sur le cordon ombilical**. En effet, en raison des potentialités thérapeutiques supposées des cellules présentes dans le sang du cordon ombilical, des banques privées de stockages, installées à l'étranger, s'efforcent d'obtenir une évolution législative dérégulatrice et utilisent des informations biaisées pour convaincre les familles de céder ces prélèvements humains. Même s'il s'avère que la collecte publique des cordons ombilicaux est encore insuffisante, je soulignais **qu'accorder à des sociétés privées l'autorisation de stocker ces cellules reviendrait à créer une marchandisation inacceptable de l'humain**.

Dans sa réponse, la ministre a rejeté toute autorisation d'implantation de sociétés privées en France, considérant qu'il n'y avait pas de preuve de l'intérêt d'une conservation « autologue » du sang de cordon pour des maladies malignes ou génétiques. Elle a condamné aussi les informations « orientées et tendancieuses » des sociétés privées, qui cherchent à abuser de l'ignorance ou de la naïveté des certaines personnes. Par contre, la ministre a déclaré soutenir la constitution de banques publiques « allogéniques »

► J'ai interpellé à nouveau la ministre sur **le projet d'acquisition par le LFB, d'un groupe autrichien de collecte de plasma, qui rémunère ses donateurs**, afin « d'assurer son activité internationale ». Le LFB deviendrait alors une multinationale commercialisant des « produits » d'origine humaine, contrairement aux

principes éthiques fondamentaux, inscrits dans la loi, régissant la collecte de sang : anonymat, volontariat, bénévolat et non rémunération du donneur. J'ai demandé à la ministre de s'opposer à cette opération financière.

La réponse ministérielle assumait la volonté du Gouvernement d'«internationaliser» le LFB, dans un contexte de concentration des grands groupes, afin « d'éviter tout risque d'affaiblissement ». Selon la ministre, ce processus, « parfaitement maîtrisé », respecte « nos exigences de qualité et de sécurité des produits », et n'affecte pas « les principes éthiques attachés à la collecte du sang ». Elle rappelait aussi que d'après la loi, le LFB ne peut pas mettre sur le marché français des médicaments dérivés du sang provenant de collecte non éthique, sauf cas exceptionnels.

► Récemment, j'ai envoyé une lettre ouverte à Xavier Bertrand, nouveau ministre du travail et de la santé, sur les restructurations en cours à l'Etablissement français du sang (EFS) :

« Les militants du don du sang sont en alerte. Ils manifestent leur inquiétude sur le projet de fermeture des laboratoires de QBD (Qualification Biologique des Dons) dans 10 des 14 «régions EFS» (...) 260 emplois hautement qualifiés seront ainsi supprimés. [...]

La décision de la direction de l'Etablissement français du sang s'inscrit dans la Révision Générale des Politiques Publiques, [...] : «l'objectif est de faire mieux et moins cher». [...] Je soutiens pour ma part que la productivité est incompatible avec la raison d'être d'un établissement public de santé dont le «matériau» utilisé est humain : les donneurs de sang bénévoles, solidaires, garants de l'éthique. **La disparition de ces dix laboratoires est d'une extrême gravité : elle bouleverse la cohérence d'un service public dont l'efficacité et la réussite sont reconnues au travers d'un lien étroit avec les associations de donneurs de sang.** [...]

Les 4 labos sélectionnés deviendront ainsi d'énormes usines, [...]. Si une panne grave, un incendie survient, ou une chute de neige, il faudra transporter dans un court délai, à plus de 500 Kms, la masse des tubes/échantillons vers un autre labo, voire deux s'il y a partage de la surcharge de travail. Et comment le ou les deux labos absorberont-ils alors un surcroît d'analyses de 50 ou de 100% ? Or, **nous savons qu'il est interdit d'utiliser une poche de sang non validée** par l'analyse « QBD ». [...]

En fait, le projet vise une économie de 11 millions d'euros par an sur un budget de 880 millions alors que **l'activité de l'Etablissement français du sang bénéficie chaque année à un million de malades graves.** Dans le même temps, les niches fiscales sont évaluées à 172 milliards par la Cour des Comptes.

Je vous demande donc solennellement, Monsieur le Ministre, d'exiger que ne soit pas mis en œuvre ce projet. Le risque doit être évalué par un organisme extérieur : les instances représentatives du personnel doivent pouvoir se prononcer en ayant connaissance de tous les éléments. Une concertation s'impose aussi avec les dix Conseils régionaux et les Conseils généraux des sites supprimés. Enfin, **il est inacceptable que les donneurs de sang bénévoles soient considérés comme fournisseurs de matière première d'un projet industriel,** alors qu'ils n'ont pas leur mot à dire. [...].

La marchandisation du don du sang serait-elle en route ? »